

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 c) de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-deuxième session, Siège de la FAO, Rome, 23 – 26 juin 2009

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX

- Conformément à l'Article IX.6 du Règlement intérieur et aux *Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*, le Comité exécutif est invité à formuler des avis concernant les demandes d'admission au statut d'observateur d'organisations internationales non gouvernementales qui n'ont pas de lien avec la FAO ou de relations formelles avec l'OMS, comme indiqué dans les Annexes. Toute autre information pertinente reçue des organisations en question sera mise à la disposition du Comité exécutif dans les documents de séance.
- Le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS décideront d'accorder ou non le statut d'observateur aux organisations candidates, en tenant compte de tous les renseignements pertinents fournis par ces organisations et de l'avis du Comité exécutif.
- Le présent document concerne les demandes d'admission suivantes:

Annexe	Nom	Raison	Renseignements complémentaires
Annexe 1	EUROGLACES	Demande de renouvellement	CRD 1
Annexe 2	EUSALT	Demande de renouvellement	CRD 2
Annexe 3	ICBWA (International Council of Bottled Water Associations) (Conseil international des associations de producteurs d'eau en bouteilles) ¹	Nouvelle demande	CRD 3
Annexe 4	IPC (International Poultry Council)	Nouvelle demande	CRD 4
Annexe 5	AIPG (Association for International Promotion of Gums)	Nouvelle demande	CRD 5
Annexe 6	IACM (International Association of color manufacturers)	Nouvelle demande	CRD 6
Annexe 7	Calorie Control Council	Nouvelle demande	CRD 7

¹ Si le statut d'observateur est accordé à l'ICBWA, l'IBWA et l'EFBW (GISENEC) qui sont membres de l'ICBWA sont convenues de renoncer à leur statut d'observateur (voir CRD 3).

EXAMEN DU STATUT D'OBSERVATEUR DES OING

5. Conformément au rapport de la soixantième session (ALINORM 08/31/3, par. 80 et Annexe IV, Tableau C), il sera mis fin au statut d'observateur pour les OING ci-après du fait qu'il leur avait été octroyé un délai de deux ans et qu'elles avaient la possibilité de participer/présenter des observations mais ne l'ont pas fait:

Acronyme	Nom complet	Motifs
AFC	Arab Federation for Consumers (Fédération arabe des consommateurs)	Renoncer à l'opportunité de participer à la prochaine session du Comité de coordination pour le Proche-Orient
EHN	European Heart Network (Réseau européen du cœur)	A la possibilité de contribuer aux travaux du Codex ayant rapport à la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé.
FEPALE	Federación Panamericana de Lechería	Renoncer à l'opportunité de participer aux travaux en cours du Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers.
OEITFL	Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes	Renoncer à l'opportunité de participer aux travaux en cours du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités.
UECBV	Union européenne du commerce du bétail et de la viande	Renoncer à l'opportunité de participer aux travaux en cours du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire.
TOTAL	5	

ANNEXE 1: DEMANDE D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR - EUROGLACES

NOM OFFICIEL

European Ice Cream Association, abrégée en "EUROGLACES" (Association des industries des glaces alimentaires de l'UE)

Le nom officiel n'existe qu'en anglais.

ADRESSE COMPLÈTE

EUROGLACES vzw
Avenue des Arts 43
1040 Bruxelles
Belgique

Téléphone +32 2 549 56 46

Télécopie +32 2 508 10 25

info@euroglaces.eu

www.euroglaces.eu

OBJECTIFS ET DOMAINES DE TRAVAIL

Les objectifs de l'Association sont les suivants:

Représenter les intérêts et promouvoir l'image de l'industrie européenne des glaces alimentaires dans tous ses contacts avec les fonctionnaires de l'UE, les institutions européennes et d'autres organisations compétentes;

Soutenir les institutions européennes dans tous les aspects de la politique et de la législation touchant la production, la commercialisation, la vente et le commerce des glaces alimentaires dans l'UE et faire pression en ce sens;

Maintenir et accroître la confiance des consommateurs dans les glaces alimentaires;

Établir un consensus européen et préparer des actions communes concernant les glaces alimentaires conjointement avec les membres des associations nationales;

Informier et conseiller l'industrie des glaces alimentaires sur tous les aspects de la législation européenne qui pourraient toucher les entreprises;

Établir des relations avec des organisations nationales, régionales et mondiales représentant l'industrie des glaces alimentaires afin de faciliter la réalisation des objectifs généraux de l'Association;

- Instituer une instance en tant que demandeur afin de protéger les intérêts de l'industrie des glaces alimentaires et de ses membres.

DATE DE CRÉATION

EUROGLACES a été créée en 1961 à Paris selon la loi française.

En 2005, le bureau d'EUROGLACES à Paris a été fermé et son secrétariat a été transféré à Bruxelles.

Le 24 novembre 2005, EUROGLACES a été constituée en tant qu'association sans but lucratif régie par la loi belge.

Les statuts de l'Association ont été publiés dans les annexes du Journal officiel belge, le 6 décembre 2006.

STATUTS DE L'ASSOCIATION

(voir CRD 1)

ORGANISATIONS MEMBRES

(voir CRD 1)

STRUCTURE

L'Assemblée générale est l'organe décisionnel suprême auprès duquel tous les membres sont représentés. Elle se réunit une fois par an dans l'un des pays membres et détermine les positions communes à l'ensemble de l'industrie des glaces alimentaires, elle coordonne les décisions des comités et des groupes spéciaux et prend les décisions concernant le fonctionnement de l'Association, etc.

Le Conseil d'administration est l'organe directeur de l'Association; il est composé de représentants des pays membres et se réunit au moins deux fois par an. Il définit les grandes lignes d'action et les orientations stratégiques et prépare toutes les propositions à soumettre à l'approbation officielle de l'Assemblée générale.

Le Comité des affaires réglementaires informe et consulte les membres en ce qui concerne tous les nouveaux faits de nature réglementaire et scientifique qui pourraient avoir un impact sur la production, la commercialisation, la vente et le commerce des glaces alimentaires dans l'Union européenne afin de mieux coordonner les approches de l'industrie des glaces alimentaires et les réponses à ces questions. Avec plusieurs équipes spéciales s'occupant exclusivement de thèmes réglementaires spécifiques, le Comité des affaires réglementaires constitue la base des activités journalières d'EUROGLACES' et fournit les avis d'experts nécessaires pour proposer des approches et des solutions au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

Le Secrétariat d'EUROGLACES fait fonction de « radar » qui passe au crible toutes les informations disponibles concernant la réglementation, se concentrant ainsi sur des questions spécifiques aux glaces alimentaires, informant les membres en temps opportun d'une manière complète et équilibrée sur les normes de plus en plus nombreuses de l'UE se répercutant sur l'industrie des glaces alimentaires et définissant des documents de travail communs conçus pour appuyer ses activités de pression.

SOURCE DE FINANCEMENT

EUROGLACES est financée par une contribution annuelle versée par chaque membre. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

RÉUNIONS

L'Assemblée générale se réunit une fois par an dans l'un des pays membres.

Le Conseil d'administration se réunit deux fois par an dans les bureaux d'EUROGLACES.

Le Comité des affaires réglementaires se réunit 3 ou 4 fois par an dans les bureaux d'EUROGLACES.

Des réunions spéciales sur des thèmes précis sont organisées en cas de besoin.

RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

8.1. EUROGLACES est un membre actif de la Confédération des industries agroalimentaires de l'UE (CIAA).

8.2. EUROGLACES se concentre particulièrement sur les relations avec les institutions de l'UE dans le but de faciliter le dialogue entre l'industrie des glaces alimentaires et les autorités de l'UE et de travailler de manière constructive avec la Commission européenne dans un esprit de partenariat et de transparence.

CONTRIBUTION PRÉVUE AU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

EUROGLACES est intéressé à contribuer à toutes les questions liées aux produits alimentaires ayant un impact spécifique sur les glaces de consommation

ACTIVITÉS ANTÉRIEURES POUR LE COMPTE DU CODEX ALIMENTARIUS OU EN RAPPORT AVEC CELUI-CI

EUROGLACES bénéficie du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius depuis plusieurs décennies.

DOMAINE D'ACTIVITÉ DANS LEQUEL LA PARTICIPATION À TITRE D'OBSERVATEUR EST DEMANDÉE

Les questions liées aux aliments, par exemple mais sans pour autant s'y limiter, étiquetage, étiquetage nutritionnel, additifs, hygiène, etc.

PRÉCÉDENTES DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR

Néant.

LANGUE DANS LAQUELLE LA DOCUMENTATION DOIT ÊTRE ENVOYÉE

Anglais seulement.

NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE FOURNISSANT LES RENSEIGNEMENTS

Mme Myriam Goffings
Secrétaire générale d'EUROGLACES
Tel +32 2 549 56 46
Info@euroglaces.eu

SIGNATURE et DATE
5 août 2008

ANNEXE 2: DEMANDE D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR - EUSALT

(a) EuSalt est le nom officiel de l'organisation; le nom complet est en anglais "European Salt Producers' Association", en français "Association des Producteurs de Sel Européens" et en allemand "Verband der europäischen Salzproduzenten";

(b) adresse postale: avenue de l'Yser 4, 1040 Bruxelles, Belgique,
téléphone +32 0(2)737.10.90
télécopie +32 (0)2 737.10.99
adresse électronique info@eusalt.com
site Web www.eusalt.com;

(c) objectifs et domaines de travail: voir statuts, code d'usages, chartre des membres, et une copie des statuts enregistrés, et visiter le site www.eusalt.com;

(d) organisations membres

- Akzo Nobel Salt - www.akzonobelsalt.com
- Atisale - www.atisale.com
- Avan Salt - www.armsalt.am
- British Salt - www.britishsalt.co.uk
- Cleveland Potash - www.clevelandpotash.ltd.uk
- esco - www.esco-salt.com
- Hellenic Saltworks - www.saltworks.gr
- Ineos Enterprises - www.ineos.com
- Irish Salt Mining & Exploration - www.irishsaltmining.com
- Salinen Austria - www.salinen.com
- Salins Group - www.salins.com
- Proasal Salinera de Andalucia - www.proasal.es
- Saldosa - www.saldosa.com
- Saline de Bex - www.selbex.com
- Salinera Espanola - www.salinaespanola.com
- Salrom - www.salrom.ro
- Salt Union - www.saltonline.co.uk
- Schweizer Rheinsalinen - www.rheinsalinen.ch
- Südwestdeutsche Salzwerke - www.salzwerke.de
- Wacker Chemie - www.wacker.com

e) structure : CRD 2;

f) source de financement: contributions des membres;

g) Réunions

Assemblée générale: une fois par an
Conseil d'administration: 3 ou 4 fois par an
Comité technique: 4 ou 5 fois par an
Comité de liaison: une ou deux fois par an
Groupe de travail analytique: une ou deux fois par an
Groupe de travail Dégivrage: deux fois par an

h) Relations avec d'autres organisations internationales
Réseau de l'iode (membre du Conseil d'administration)

(i) Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires: qualité du sel de qualité alimentaire, iodisation du sel, sel dans d'autres produits alimentaires, législation alimentaire, contaminants dans les aliments;

j) Activités antérieures: statut d'observateur en tant que ex-ESPA;

k) Domaine d'activité dans lequel la participation à titre d'observateur est demandée:

CCFA – Comité du Codex sur les additifs alimentaires

CCFL – Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires

CCMAS – Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage

CCNFSDU – Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime

CCCF – Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments

et tout comité s'occupant de sel.

l) Pas de demande d'admission antérieure en tant qu'EuSalt;

m) Langue: anglais;

(n) Wouter Lox, Administrateur délégué, avenue de l'Yser 4, 1040 Bruxelles, Belgique;

(o) signature et date: voir lettre.

ANNEXE 3: INTERNATIONAL COUNCIL OF BOTTLED WATER ASSOCIATIONS (ICBWA)

a. Nom officiel de l'organisation dans différentes langues (avec initiales)

International Council of Bottled Water Associations (ICBWA) – Conseil international des associations de producteurs d'eau en bouteilles

b. Adresse postale complète, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique, ainsi qu'adresse télex et site web, le cas échéant

70 East Beaver Creek Road, Suite 203-1

Richmond Hill, Ontario L4B 3B2

Téléphone: (905) 886-6928 Télécopie: (905) 886-9531

Adresse électronique: griswold@icbwa.org, chairman@icbwa.org, Hidell@hidelleyster.com

Site Web: <http://www.cbwa-bottledwater.org/>

c. Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation, mode de fonctionnement. (Voir CRD 3 pour statuts, acte constitutif, règlement, règlement intérieur, etc.) et date de création

L'ICBWA a pour mission de « renforcer ultérieurement et de promouvoir l'industrie mondiale des eaux en bouteilles en respectant les normes internationales rigoureuses de qualité du produit en facilitant la connaissance et en fournissant un flux d'informations concernant l'industrie des eaux en bouteilles, parmi ses membres, les organisations internationales et les parties prenantes ». L'ICBWA a été constituée en personne morale le 9 février 2001.

d. Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer, si possible, le nombre de membres et les noms des principaux responsables. Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, indiquer si l'un quelconque de ces membres bénéficie déjà du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius).

Nos membres représentent 1696 sociétés dispersées dans le monde. Nos associations membres représentent: (voir CRD 3)

L'IBWA et le GISENEC (enregistré maintenant comme EFBW) sont dotés du statut d'ONG représentant l'industrie des eaux en bouteilles. Nous avons examiné les intentions de l'ICBWA à l'égard de ces deux organisations actuellement représentées comme une ONG officielle, et toutes deux sont des membres votants actifs de l'ICBWA.

e. Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)

L'ICBWA est la Fédération mondiale des associations de producteurs d'eau en bouteilles. Elle est composée de six associations régionales représentant chacune un territoire géographique. Nos membres représentent 1 696 sociétés dispersées dans le monde. Le secrétariat permanent est situé à Richmond Hill, Ontario (Canada).

f. Indication de la source de financement (par exemple, contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions)

Cotisations versées par les membres, évaluées et collectées chaque année.

g. Réunions (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; envoyer le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées) sur des questions recoupant la totalité ou en partie le champ d'activités de la Commission.

Les associations membres de l'ICBWA se réunissent deux fois par an, et organisent des téléconférences selon les besoins pour examiner des questions liées à l'industrie des eaux en bouteilles aux niveaux régional et mondial.

h. Relations avec d'autres organisations internationales:

- a. ONU et système ONU (indiquer si l'organisation jouit du statut consultatif ou entretient des relations d'un autre type, le cas échéant)
- b. Autres organisations internationales (fournir de la documentation sur les activités de fond)

Il n'y a pas d'autres relations.

i. Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

L'ICBWA s'appuie sur une équipe de conseillers spécialisés et d'experts hautement qualifiés dans de nombreuses disciplines apparentées provenant tous de l'industrie internationale des eaux en bouteilles. L'ICBWA est le porte-parole d'une bonne partie de l'industrie auprès de la Commission du Codex Alimentarius. Elle exprime une position internationale fonctionnelle et représentative sur toutes les questions liées, directement ou indirectement, aux produits d'eau en bouteille, y compris la sécurité sanitaire des produits, l'identité des produits, l'étiquetage, le conditionnement et les pratiques en matière d'hygiène. En tant qu'organisation représentative mondiale, l'ICBWA est désireuse de participer et de contribuer à la définition, à la révision et/ou à la modification des règlements et des normes concernant les eaux en bouteilles et les produits similaires.

j. Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex ou les comités nationaux du Codex pendant au moins les trois années précédant la demande).

Les activités antérieures ayant un rapport avec la Commission du Codex Alimentarius concernaient les eaux minérales naturelles (STAN 108 -1981); les eaux potables en bouteilles/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles) (STAN 227-2001); le Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles (CAC/RCP 33-1985); la Norme générale pour les additifs alimentaires (STAN 192-1995); le Code d'usages en matière d'hygiène pour les eaux potables en bouteilles/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles) (CAC/RCP 48-2001).

Les relations sur toutes les normes et tous les codes sont passées par diverses sources – Services centraux de liaison avec le Codex/Canada, États-Unis d'Amérique, France et statut d'ONG – IBWA et GISENEC (enregistrée maintenant comme Fédération européenne des eaux en bouteilles)

k. Domaine d'activité dans lequel la participation à titre d'observateur est demandée (commission et/ou organe subsidiaire). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer aux fins de la participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, la demande doit en indiquer les raisons.

L'ICBWA exprime une position internationale fonctionnelle et représentative sur toutes les questions liées directement ou indirectement aux produits d'eau en bouteille, y compris la sécurité sanitaire des produits, l'identité des produits, l'étiquetage, le conditionnement et les pratiques en matière d'hygiène. En tant qu'organisation représentative mondiale, l'ICBWA est désireuse de participer et de contribuer à la définition, à la révision et/ou à la modification des règlements et des normes concernant les eaux en bouteilles et les produits similaires.

l. Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, y compris celles présentées par une organisation membre de l'organisation candidate. Si le statut d'observateur a été accordé, prière d'indiquer pourquoi et quand il a été retiré. Si le statut a été refusé, prière d'indiquer les motifs invoqués.

L'ICBWA a déjà présenté une demande en 2003 en tant qu'ONG, qui n'a pas abouti du fait que deux ONG de la même industrie (eaux en bouteilles) sont actuellement dotées du statut d'observateur auprès du Codex Alimentarius. L'ICBWA est consciente du fait que deux autres organisations continuent de bénéficier du statut d'ONG représentant l'industrie des eaux en bouteilles, l'IBWA et le GISENEC (maintenant enregistrées sous le nom de EFBW). Nous avons débattu de l'ICBWA avec ces organisations (représentées actuellement comme une seule ONG officielle), étant donné que toutes deux sont des membres votants actifs

de l'ICBWA. Nous reconnaissons que la Commission du Codex Alimentarius pourrait être préoccupée de ce que trois ONG représentent l'industrie des eaux en bouteilles. Nous prions la Commission d'examiner la représentation de l'ICBWA. En tant que fédération regroupant six grandes associations régionales composées d'entreprises d'embouteillage, l'ICBWA exprime la position internationale de l'industrie des eaux en bouteilles.

(Note du secrétariat: Pour le résultat des débats entre l'ICBWA, l'EFBW et l'IBWA, voir CRD 3)

m. Langue (anglais, français ou espagnol) dans laquelle la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales

Toute la correspondance doit être envoyée en anglais.

n. Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements

Elizabeth Griswold
Secretary General
70 East Beaver
Creek Road, Ste 203-1
Richmond Hill, Ontario,
L4B 3B2 Canada

Henry R. Hidell, III
ICBWA Chairman
P.O. Box 32S
Accord, MA 02018 États-Unis d'Amérique

o. Signature et date

ANNEXE 4: THE INTERNATIONAL POULTRY COUNCIL (IPC)

a. Nom officiel de l'organisation dans différentes langues (avec initiales)	The International Poultry Council (IPC)
b. Adresse postale complète, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique, ainsi qu'adresse télex et site Web, le cas échéant	<p>184, Rue de Vaugirard, F-75015 Paris, France</p> <p>www.internationalpoultrycouncil.org</p> <p><u>Contact:</u></p> <p>c/o avec, Axeltorv 3,7, DK-1609 Copenhagen V., Danemark</p> <p>Téléphone: +45 3373 2702 - Télécopie: +45 3325 3552</p> <p>Portable: +45 4015 5670</p> <p>Adresse électronique: tl@poultry.dk</p>
c. Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation, mode de fonctionnement. (inclure statuts, acte constitutif, règlement, règlement intérieur, etc.) et date de création .	<p>L'IPC a été créé le 7 octobre 2005 à Cologne (Allemagne), et représenterait aujourd'hui 85% de la production mondiale de volaille et plus de 95% du commerce mondial de la viande de volaille.</p> <p>Inclus: Statuts (voir CRD.4)</p>
d. Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer, si possible, le nombre de membres et les noms des principaux responsables. Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, indiquer si l'un quelconque de ces membres bénéficie déjà du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius)	<p>Voir la liste incluse des pays membres et membres associés de l'IPC qui ne sont pas dotés du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius selon les renseignements dont nous disposons.</p> <p>(voir CRD 4)</p>
e. Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)	Assemblée générale / Comité exécutif
f. Indication de la source de financement (par exemple, contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions)	<p>Cotisations des membres pour 2009:</p> <p>3 000 \$ EU par pays membre et par an</p> <p>1 500 \$ EU par membre associé et par an</p>

<p>g. Réunions (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; envoyer le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées) sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activités de la Commission</p>	<p>Deux réunions générales par an Comités spéciaux</p> <p>Incluses: Résolutions de l'IPC n° 1 et 2 (voir CRD.4)</p>
<p>h. Relations avec d'autres organisations internationales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ONU et système de l'ONU (indiquer si l'organisation jouit du statut consultatif ou entretient des relations d'un autre type, le cas échéant) - Autres organisations internationales (fournir de la documentation sur les activités de fond) 	<p>L'IPC a conclu un accord de coopération avec l'OIE qui a été signé lors de la dernière session générale de l'OIE tenue à Paris en mai 2008.</p> <p>La FAO a confirmé qu'elles attendent la conclusion d'un accord similaire en 2009.</p>
<p>i. Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires</p>	<p>À clarifier</p>
<p>j. Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex pendant au moins les trois années précédant la demande)</p>	<p>Néant</p>
<p>k. Domaine d'activité dans lequel la participation à titre d'observateur est demandée (Commission et/ou organe subsidiaire). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer aux fins de la participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, la demande doit en indiquer les raisons.</p>	<p>À clarifier</p>
<p>l. Demandes précédentes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, y compris celles présentées par une organisation membre de l'organisation candidate. Si le statut d'observateur a été accordé, prière d'indiquer pourquoi et quand il a été retiré. Si le statut a été refusé, prière d'indiquer les motifs invoqués.</p>	<p>Néant</p>
<p>m. Langue (anglais, espagnol ou français) dans laquelle la documentation doit être envoyée à</p>	

l'organisation internationale non gouvernementale	Anglais
n. Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements	Tage Lysgaard Premier Vice-Président de l'IPC c/o avec, Axeltorv 3,7, DK-1609 Copenhagen V., Danemark Téléphone: +45 3373 2702 - Fax : +45 3325 3552 Portable: +45 4015 5670 Adresse électronique: tl@poultry.dk
o. Signature et date	

ANNEXE 5: ASSOCIATION FOR THE INTERNATIONAL PROMOTION OF GUMS (AIPG)

a. Nom officiel de l'organisation dans différentes langues (avec initiales)

Association for the International Promotion of Gums, abrégée en AIPG - Association pour la promotion internationale des gommes

b. Adresse postale complète, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique, ainsi qu'adresse télex et site web, le cas échéant

Sonninstrasse 28, D-20097 Hambourg, Allemagne.

Tél.: 0049-40-23 60 16-15, télécopie: 0049-40-23 60 16-10, adresse électronique: aipg@wga-hh.de,

Site Web: <http://www.treegums.org>

c. Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation, mode de fonctionnement. (voir CRD 5 pour les statuts, l'acte constitutif, le règlement, le règlement intérieur, etc.) et date de création

L'association a pour but de sauvegarder la position de différents types de gommes naturelles (telles que la gomme arabique) utilisées comme additifs et ingrédients alimentaires; d'autres détails sur les objectifs et les domaines de travail de notre organisation figurent dans les statuts joints à la présente demande. L'AIPG existe depuis 1980 et a été restructurée en 2000.

d. Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer, si possible, le nombre de membres et les noms des principaux responsables. Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, indiquer si l'un quelconque de ces membres bénéficie déjà du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius) (voir CRD 5)

L'AIPG compte 34 sociétés membres individuelles dispersées dans les pays suivants (nombre entre parenthèses): Belgique (1), France (4), Allemagne (5), Royaume-Uni (3), Irlande (1), Italie (1), États-Unis d'Amérique (3), Japon (2), Inde (2), Tchad (4), Soudan (4) et Nigeria (4). À notre connaissance, aucun des membres n'a été admis à ce jour au statut d'observateur.

e. Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant; etc.)

L'AIPG est une association d'agences non enregistrées, non actives sur le plan commercial, régie par l'Article § 54 du Code civil allemand. Elle est constituée de trois groupes de membres (I. Producteurs et exportateurs de gomme arabique dans les pays d'origine, II. Transformateurs, importateurs, autres commerçants, y compris les intermédiaires pour la gomme arabique et III. Producteurs et commerçants y compris les importateurs et les intermédiaires pour toutes les autres gommes naturelles utilisées à des fins alimentaires). Des groupes de travail spécifiques sont constitués sur demande. La principale administration est assurée par le Secrétariat (voir adresse au point b), le soussigné fait office de Secrétaire; le Président est M. Heinrich Wolff, Hambourg ; le conseiller scientifique auprès de l'AIPG est le Professeur Glyn O. Phillips, Cardiff.

f. Indication de la source de financement (par exemple, contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions)

L'AIPG est financée par les contributions annuelles de ses membres. Elle ne reçoit ni contributions extérieures ni subventions.

g. Par exemple, contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; envoyer le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées) sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activités de la Commission

L'AIPG tient une réunion ordinaire par an et d'autres réunions au cas par cas lorsque les circonstances l'imposent. En considération de certains sujets traités par l'AIPG, quelques actes de réunion annuelle ordinaire sont inclus.

h. Relations avec d'autres organisations internationales:

- **ONU et système de l'ONU (indiquer si l'organisation jouit du statut consultatif ou entretient des relations d'un autre type, le cas échéant)**
- **Autres organisations internationales (fournir de la documentation sur les activités de fond)**

L'AIPG n'entretient pas de relations officielles, de type consultatif ou autre, avec l'ONU, son système ou d'autres organisations internationales.

i. Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

L'AIPG souhaite contribuer à toutes les activités de la FAO/OMS, en particulier avec ses connaissances pratiques du groupe de produit et de ses applications dans les aliments ou comme additifs alimentaires respectivement; elle sera en mesure de contribuer particulièrement aux questions scientifiques liées à tous les différents types de gomme par les connaissances spécifiques, les compétences techniques et l'expérience du conseiller scientifique de l'AIPG, Professeur G. O. Phillips.

j. Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex ou les comités nationaux du Codex pendant au moins les trois années précédant la demande)

Il n'y a pas eu à ce jour d'activités pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci.

k. Domaine d'activité dans lequel la participation à titre d'observateur est demandée (commission et/ou organe subsidiaire). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer aux fins de la participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, la demande doit en indiquer les raisons.

L'AIPG demande en particulier le statut d'observateur pour deux domaines d'activité, à savoir le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (CCFAC) et le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU).

l. Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués.

L'AIPG n'a jamais présenté de demande d'admission au statut d'observateur (mis à part la première présentation de cette demande en date du 8 mai 2006) auprès de la Commission du Codex Alimentarius.

m. Langue (anglais, français ou espagnol) dans laquelle la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales

La langue de travail de l'AIPG étant l'anglais, la documentation doit être envoyée en anglais.

n. Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements

M. Lutz Düshop, Secrétaire d'AIPG,

Sonninstrasse 28, D-20097 Hambourg (Allemagne).

Télécopie: 0049-40-23 60 16-10, adresse électronique: aipg@wga-hh.de

o. Signature et date

signé:

Lutz Düshop,

Secrétaire d'AIPG

3 mars 2009

ANNEXE 6: INTERNATIONAL ASSOCIATION OF COLOR MANUFACTURERS (IACM)

a. Nom officiel de l'organisation dans différentes langues (avec initiales)

International Association of Color Manufacturers (IACM)

b. Adresse postale complète, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique, ainsi qu'adresse télex et site web, le cas échéant

1620 I Street N.W., Suite 925,
Washington, DC 20006
Téléphone 202-293-5800 FAX 202-463-8998
Site Web www.iacmcolor.org
Courrier électronique egardner@therobertsgroup.net

c. Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation, mode de fonctionnement (inclure statuts, acte constitutif, règlement, règlement intérieur, etc.) et date de création.

L'International Association of Color Manufacturers a pour mission de représenter activement l'industrie des colorants alimentaires réglementés en démontrant la sécurité sanitaire des colorants, et de promouvoir la croissance économique de cette industrie en participant activement au processus d'approbation des nouveaux colorants alimentaires et aux questions réglementaires et législatives qui touchent l'industrie dans le monde entier.

L'organisation est soutenue par un personnel administratif et scientifique dans les bureaux de Washington. Les sociétés membres sont dispersées dans le monde et les employés des sociétés membres sont des agents et des membres du Comité.

L'International Association of Color Manufacturers a été créée au début des années 1970 sous le nom de Certified Color Manufacturers Association et a changé son nom et son centre d'intérêt pour devenir plus internationale en 1993.

Le règlement ci-joint a été adopté le 27 juin 2001 (voir CRD 6).

d. Membres (voir CRD 6)**e. Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)**

Le Conseil d'administration, qui compte cinq membres au maximum, est élu annuellement par les membres actifs. Tous les membres du Conseil d'administration sont affiliés aux sociétés membres actives. Les agents de l'Association sont le Président/trésorier et le Président élu/secrétaire. Tous deux sont élus chaque année par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est habilité à nommer un directeur exécutif, un conseiller général et des consultants. Le Conseil d'administration a fait appel au Roberts Group LLC pour assurer la gestion quotidienne de l'Association et à John H. Cox, PLLC comme conseiller général. Le directeur exécutif, le directeur scientifique, le directeur des relations gouvernementales, le directeur des communications, le directeur des finances des clients et le directeur des réunions proviennent du Robert Group LLC.

f. Indication de la source de financement (par exemple, contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions)

Les cotisations des membres et les fonds pour les évaluations de projets spéciaux sont la source de financement pour les coûts de fonctionnement, de la recherche et des programmes.

g. **Réunions (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; envoyer le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées) sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activités de la Commission.**

L'International Association of Color Manufacturers réunit deux fois par an ses membres et deux fois par an le Conseil d'administration. Les réunions des membres ont généralement lieu en janvier et en juillet tandis que celles du Conseil d'administration ont lieu en avril et en octobre. Le nombre de membres participant aux réunions varie, de 18 à 24 en général.

h. **Relations avec d'autres organisations internationales:**

L'IACM n'entretient pas de relations officielles avec l'ONU et le système de l'ONU. L'IACM (ou l'organisation précurseur) a fourni périodiquement des informations au Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires pour l'évaluation des colorants alimentaires.

De la même manière, alors que l'IACM n'a pas de relations officielles avec d'autres organismes de réglementation internationaux, y compris l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'IACM (ou l'organisation précurseur) a fourni dans le passé des informations à ces organismes pour l'évaluation des colorants alimentaires.

i. **Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires**

L'IACM prévoit que son rôle principal sera de participer aux réunions du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), notamment aux groupes de travail pertinents du Codex, et si possible aux réunions du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL). L'IACM est en mesure d'apporter sa contribution en ce qui concerne l'utilisation et la justification technologique des colorants alimentaires synthétiques et naturels dans les catégories d'aliments inscrits dans la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA).

j. **Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex ou les comités nationaux du Codex pendant au moins les trois années précédant la demande)**

Le directeur scientifique de l'IACM, M. Sean Taylor, a pris part à la réunion du CCFA à Beijing (Chine), comme membre de la délégation des États-Unis d'Amérique. L'IACM ou son association précurseur ont fourni dans le passé des données et ont demandé des informations au Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires pour les colorants alimentaires faisant l'objet d'une évaluation.

k. **Domaine d'activité dans lequel la participation à titre d'observateur est demandée (Commission et/ou organismes subsidiaires). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer aux fins de la participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, la demande doit en indiquer les raisons.**

L'IACM demande de pouvoir participer en tant qu'observateur aux réunions du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) et du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires et du groupe de travail associé pertinent. Une association connexe, l'European Natural Colours Association (NATCOL), est actuellement dotée du statut d'observateur aux réunions du CCFA. L'IACM reconnaît les contributions importantes du NATCOL à ce forum, mais ces contributions sont principalement liées aux colorants naturels. Alors que le NATCOL fournira sa contribution aux comités du Codex pour les colorants naturels, nous apporterons des compétences techniques dans le domaine des colorants synthétiques.

l. **Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués.**

Aucune demande d'admission au statut d'observateur n'a été présentée précédemment par l'IACM ou ses membres.

m. **Langue (anglais, français ou espagnol) dans laquelle la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales.**

L'IACM demande que toute la documentation soit envoyée en anglais.

n. **Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements.**

Ellen Gardner
IACM Executive Director
1620 I Street NW
Suite 925
Washington, DC 20006
États-Unis d'Amérique

Date et signature

ANNEXE 7: CALORIE CONTROL COUNCIL

- a) **Nom officiel de l'organisation: Calorie Control Council (CCC)**
b) **Adresse postale complète, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique, ainsi qu'adresse télex (néant) et site web, le cas échéant**

1100 Johnson Ferry Road, Suite 300
Atlanta, Georgia 30042
États-Unis d'Amérique
Téléphone 404-252-3663
Télécopie 404-252-7901
ccc@kellencompany.com
www.caloriecontrol.org (Winning by Losing en espagnol et en anglais)
www.acesulfame.org
www.aspartame.org (Q&A en espagnol et en anglais)
www.fructose.org (disponible en 5 langues)
www.polyol.org
www.saccharin.org
www.sucralose.org (disponible en 10 langues)

- c) **Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation, mode de fonctionnement. (inclure statuts (néant), acte constitutif (néant), règlement (ci-joint), règlement intérieur (néant), etc.) et date de création**

Le CCC a été créé en 1966 comme voie de communication efficace entre l'industrie des produits alimentaires hypocaloriques et les organes gouvernementaux et réglementaires; pour encourager l'acceptation de l'industrie des aliments hypocaloriques en fournissant des informations et en mettant en oeuvre des programmes destinés aux professions scientifiques et médicales, aux utilisateurs et au grand public; pour fournir une recherche scientifique, des informations et des services qui contribueront à étendre les connaissances de l'industrie, y compris des données cliniques concernant les caractéristiques, la qualité, les propriétés et les utilisateurs des édulcorants non nutritifs; tenir les membres de l'industrie informés des règlements en suspens ou proposés et de la législation touchant leurs entreprises; et en général pour encourager la croissance et le développement de l'industrie des aliments hypocaloriques. On trouvera ci-joint une copie du règlement et des statuts du CCC (voir CRD 7).

- d) **Organisations membres (néant) (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer, si possible, le nombre de membres et les noms des principaux responsables. Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, indiquer si l'un quelconque de ces membres bénéficie déjà du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius)**

Le CCC est une association internationale représentant environ 30 sociétés productrices d'aliments et de boissons à teneur faible ou réduite en calories et en matière grasse, y compris des sociétés qui fabriquent des ingrédients pour ces produits, à savoir édulcorants nutritifs ou non, comprenant des édulcorants intenses, des polyols, du fructose et d'autres substituts du fructose; des fibres spéciales; des substituts de matière grasse et des agents épaississants hypocaloriques. Ci-joint une liste représentative des membres du Conseil avec leur principal contact. Le CCC ne compte pas d'organisations membres ni d'affiliés nationaux, par conséquent aucun de ses membres ne bénéficie du statut d'observateur. Le Président du CCC est Lyn O'Brien Nabors qui gère et supervise les activités. Les autres membres du CCC sont: Thomas Vollmuth, Wrigley, Président; Brendan Naulty, Ajinomoto, Vice-Président; Nancy Higley, PepsiCo, Secrétaire; et Robert Peterson, Tate & Lyle, Trésorier (voir CRD 7).

e) Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)

Le CCC est une association dont les activités sont conduites par un conseil d'administration et des comités. Le conseil d'administration se réunit généralement trois fois par an et organise d'autres réunions et conférences selon les besoins. Les comités du CCC portent sur: aspartame, glucides, cyclamates, fructose, aliments fonctionnels, polyols, saccharose, Stevia et la recherche scientifique et les communications.

f) Indication de la source de financement (par exemple, contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions)

Le CCC est financé par les cotisations de ses membres et les fonds pour des projets spéciaux portant par exemple sur la recherche scientifique et les publications.

g) Réunions (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; envoyer le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées) sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activités de la Commission

Le CCC organise une réunion annuelle et un symposium éducatif auquel participent environ 65 personnes provenant du monde entier. Chaque année, ce symposium se voit attribuer une très bonne appréciation de l'American Dietetic Association. Un rapport de la réunion annuelle de 2008 du CCC figure dans le bulletin ci-joint *Calorie Control FOCUS*, réservé aux membres. C'est ainsi que le CCC informe ses membres sur ses activités. Le numéro de FOCUS ci-joint contient une liste des responsables et des directeurs élus lors de la réunion et des détails de la réunion.

h) Relations avec d'autres organisations internationales:

- o **ONU et système de l'ONU (indiquer si l'organisation jouit du statut consultatif ou entretient des relations d'un autre type, le cas échéant)**
- o **Autres organisations internationales (fournir de la documentation sur les activités de fond)**

i) Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

j) Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex ou les comités nationaux du Codex pendant au moins les trois années précédant la demande)

k) Domaine d'activité dans lequel la participation à titre d'observateur est demandée (Commission et/ou organe subsidiaire). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer aux fins de la participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, la demande doit en indiquer les raisons.

Le CCC a travaillé avec d'autres organisations internationales et avec la Food and Drug Administration des États-Unis d'Amérique pour fournir des observations sur des questions dont s'occupe le Codex importantes pour ses membres, par exemple les édulcorants intenses, les fibres, les polyols, l'étiquetage, les aliments diététiques ou de régime. Le CCC estime qu'il peut contribuer davantage aux comités du Codex s'il acquiert le statut d'observateur. Les activités du Comité du Codex sur les additifs alimentaires, du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires sont de la plus haute importance pour le Conseil. Le CCC a travaillé avec le Conseil international des additifs alimentaires (IFAC) et l'Association internationale pour les édulcorants (ISA) auxquels il a fourni des compétences techniques et des observations sur des questions pertinentes, mais son champ d'activité et ses intérêts sont beaucoup plus vastes que ceux de l'IFAC et de l'ISA. Les membres du CCC produisent des édulcorants intenses, des polyols, du fructose, d'autres édulcorants spéciaux, des substituts de matière grasse, des fibres, des agents épaississants hypocaloriques et les produits dans lesquels ils sont utilisés. Le CCC est donc dans une position unique pour formuler des observations sur des questions scientifiques, de technologie alimentaire et d'étiquetage des aliments. En tant qu'ONG, le CCC serait en mesure de fournir une contribution plus importante au Codex Alimentarius et à ses comités.

Le CCC et ses membres ont présenté des dossiers au JECFA et des informations sur des questions importantes pour de nombreux pays, notamment l'Australie/Nouvelle-Zélande, le Bangladesh, le Brésil, le Canada, les États du Golfe, l'Union européenne, l'Indonésie, le Japon, Singapour, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Le CCC est en contact permanent avec ses représentants à Bruxelles et à Beijing.

l) Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués.

Le Calorie Control Council n'a jamais présenté de demande d'admission au statut d'observateur.

m) Langues (anglais, français ou espagnol) dans laquelle la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales

Anglais.

n) Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements

La Présidente du Calorie Control Council est Lyn O'Brien Nabors qui gère et supervise les activités du Conseil. Pour toute information, prière de la contacter à l'adresse suivante:

Lyn O'Brien Nabors

Présidente

Calorie Control Council

1100 Johnson Ferry Road

Suite 300

Atlanta, Géorgie, États-Unis d'Amérique 30042

1-404-252-4663

lnabors@kellencompany.com

Trois numéros de « Alternative Sweeteners » ont été publiés sous la direction de Mme Nabors, Présidente du Calorie Control Council. Il s'agit d'un texte détaillé contenant des renseignements scientifiques et techniques fondamentaux sur une vaste gamme d'édulcorants, allant de l'aspartame au xylitol et des chapitres sur les substituts de matière grasse et des agents épaississants hypocaloriques, publié sous l'égide du CCC. Des experts du monde entier ont contribué à ce volume.

o) Signature et date

Le tout respectueusement soumis,

Lyn O'Brien Nabors

Présidente

1/14/09